

Présentation

Le dispositif « « B.R.A.V.O » « Bloquer les Ruptures, Accompagner Vers l'Orientation » est une action collective menée par la commission insertion du district de Saverne dans le cadre de la MGI et du projet d'académie. Il a fait l'objet d'une demande de soutien au titre du FSE, plus particulièrement au regard de la nouvelle programmation 2007-2013 et de son axe prioritaire 3 « renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations », dispositif 322 « lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce ». Il a vocation à durer sur la période du projet d'Académie.

Public ciblé

Jeunes scolarisés en décrochage risquant de sortir du système éducatif – Les moins de seize ans sont prioritaires notamment lorsqu'ils cumulent échec scolaire, absentéisme, démotivation, refus de travailler, difficultés sociales et familiales ...

Diagnostic et objectif

Les différents acteurs du district se mobilisent depuis plusieurs années autour de la problématique des jeunes sortant du système éducatif sans qualification, et le dispositif MGI a permis de fédérer des actions d'éducation à l'orientation et des procédures communes de repérage. Il reste une frange de jeunes qui ont perdu l'estime d'eux-mêmes face à l'échec scolaire et qui deviennent réfractaires aux dispositifs classiques de remédiations proposées par les équipes éducatives. Ces jeunes ont bien du mal à se projeter dans l'avenir en terme de projet professionnel ou de parcours de formation.

Les acteurs souhaitent aujourd'hui se doter d'une organisation nouvelle visant à créer davantage de synergie et de réactivité en impliquant mieux les professeurs principaux, la famille et le jeune, certaines entreprises et certains partenaires institutionnels autour d'un projet. Il s'agit d'optimiser le pilotage et le repérage des jeunes en leur offrant un meilleur accompagnement.

L'objectif est triple :

- éviter les ruptures en travaillant sur la motivation
- redonner du sens à la poursuite d'études
- valoriser pour ces élèves les filières existantes sur le bassin et plus particulièrement celles qui assurent une bonne insertion

Actions prévues

- créer pour l'ensemble des établissements du GAD un dispositif cohérent de suivi des parcours des jeunes concernés, éventuellement à travers une base de données commune. Ce suivi commun vise à une meilleure fiabilité des

informations, à la mise en cohérence des interventions et à une plus grande vitesse dans la diffusion des informations.

- **Au CFA :** En cas de rupture du contrat de travail, mise en œuvre d'un dispositif visant à maintenir les cours théoriques au CFA (le jeune est inscrit à l'AIP) en compensant la partie « pratique » par un stage en entreprise sous statut scolaire. Ceci en attendant la signature d'un nouveau contrat, ou la passation de l'examen
- **Au lycée et au collègue :** mettre en place lors du décrochage - et lorsque les mesures pédagogiques de remédiation de type PPRE ou autres auront échoué – une stratégie nouvelle qui s'apparente à la « *prescription du symptôme* » : il s'agit de décider, en accord avec la famille, une « rupture positive » visant à écarter très provisoirement le jeune (min. 14 ans) de son environnement scolaire habituel en lui proposant soit un stage d'observation en entreprise (pas de travail sur machines dangereuses), soit une période d'immersion au lycée professionnel ou au CFA. A l'opposé de ce qui pourrait être considéré comme une forme de défaussement, cette stratégie est mise en œuvre sous la responsabilité de l'équipe éducative, le suivi étant effectué par un professeur de l'établissement d'origine. Les immersions pourraient fonctionner sur un mode d'entrées et de sorties permanentes, décidées et mises en œuvre très rapidement. Une évaluation de l'immersion aura lieu conjointement entre la structure d'accueil et d'origine
- Pour une quinzaine de jeune du GAD, les plus lourdement en difficulté ou en décrochage, un stage « BRAVO » plus long de type « volontariat humanitaire ou associatif » pourra être proposé en contrepartie d'une bourse d'assiduité versée au jeune de 200 euros pour une durée de deux mois. Pour ces jeunes « cassés » par l'échec, l'objectif prioritaire reste le retour de l'estime de soi, grâce à parcours réussi en aidant les autres. Ces périodes, éventuellement accompagnées d'une rupture avec le milieu familial (lorsqu'il y a volonté de la famille et solution d'hébergement sur place), seront organisées en partenariat avec des entreprises ou associations locales volontaires (partenariat en cours d'instruction avec la CRES, Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire) et pilotées par la commission insertion du GAD qui centralisera les offres de stages. **Ces périodes devront être préparées, suivies et évaluées par l'équipe éducative de l'établissement d'origine. Une visite du jeune par quinzaine devra être prévue et organisée, évaluée par un rapport de stage. Ces visites donneront lieu à rémunération et prise en charge des frais de transport pour les enseignants concernés.** Le retour en classe devra être assuré par l'établissement d'origine avec une prise en charge éducative et pédagogique permettant ce retour dans les meilleures conditions
- Possibilité d'organiser pour ces mêmes jeunes un accompagnement innovant visant à créer une motivation nouvelle et à acquérir une méthodologie pour l'insertion professionnelle¹. La forme sera un stage collectif de quelques jours en utilisant une méthode de suivi personnalisé et en groupe (évoquée dans le «contrat d'autonomie», dispositif mis œuvre dans le cadre du volet emploi du «plan banlieues»).
- Mise en œuvre à la rentrée d'un séminaire pour l'ensemble des professeurs relais du dispositif, sur la thématique de la prévention des ruptures et des sorties sans qualification. Elaboration possible d'une charte de pratiques communes en 10 points.

¹ ce type d'action permet un financement FSE, cf. DRTEFP : « ligne directrices pour la programmation du FSE en Alsace »

Mesures reconduites :

- Poursuite des actions au lycée Jules Verne de réparation à l'examen ITHAQUE, MOREA (si besoin défini en septembre) et atelier de remobilisation (AIP).
- Mise en œuvre d'une action FLE pour une dizaine d'élèves
- Poursuite de la cellule de veille (CV) au lycée Jules Verne, élargie selon les besoins en une CV « commission d'insertion » sur le district. Il s'agit de savoir précisément qui fait quoi et à quel moment (qui va voir le jeune en entreprise, quel document à produire pour la visite de stage, qui centralise les informations...)

MGI District de Saverne PROJET « B.R.A.V.O »

Quels jeunes ? Combien ?	Activité proposée ?	Qui, comment ?	Moyens « BRAVO » possibles	TOTAL Moyens annuels
Jeune rencontrant des difficultés	mesures de remédiation classiques (PPRE...) Entretien famille/jeune Fiches suivi, tutorat Commission éducative	Equipes éducatives de l'établissement d'origine Synergie nécessaire : CPE/PP/équipe direction/ famille/jeune	Pas de moyens à prévoir, la prise en charge pédagogique relève des moyens de chaque EPLE	
Projet MGI « BRAVO »				
			Fournitures	e.122 1510 €
			Publications communication	e.122 900 €
Regroupement professeurs principaux (hébergement, transport)			e.122	999 €
Jeune en voie de décrochage : - démotivation - Résultats très faibles (baisse les bras) - Agressivité ou repli sur soi - Vient sans ses affaires, Absences perlées Combien ? - 33 immersions	Immersion en entreprise courtes (une à deux semaines)	- Equipe éducative cherche un lieu de stage après entretien. Intervention possible COP - convention entre l'établissement d'origine et l'entreprise (stage d'observation) - Visite en entreprise par PP ou tuteur de l'étab. d'origine. - retour en classe organisé par PP	- 1 HSE pour la visite + frais déplacement professeur - 3 HSE pour organisation du retour	132 HSE + Frais transport enseignants 495 € (e122) + frais transport élèves 495 € (e124) + frais hébergement élèves 1254 € (e124)
	Immersion courtes dans les lycées professionnels ou au CFA	- convention d'immersion entre lycée pro et établissement d'origine (Chef travaux + personnel direction établissement d'origine) - Visites par PP ou tuteur de l'étab. d'origine par établissement d'origine + établi. d'accueil - retour en classe organisé par un professeur	- 1HSE pour visite + frais de déplacement pour professeur	
	Cellule de veille Mise en œuvre de remédiations ou coordinations	- médecin scolaire, infirmière, Assistante Sociale, CPE, personnels de direction, professeurs principaux, COP		50 HSE

<p>Jeune ayant décroché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absentéisme important - Addictions - Troubles du comportement <p>Combien ? 15 jeunes</p>	<p>Stage long « BRAVO » 1 à 2 mois Avec CRES : Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Convention entre MGI (P. Freund), Etablissement d'origine, familles, entreprise d'accueil (partenariat CRES) - Visites en entreprise par PP ou tuteur par établissement d'origine - retour en classe organisé par un professeur 	<ul style="list-style-type: none"> - 2HSE pour les 2 visites (si 2 mois) - 5 HSE pour organisation du retour 	<p>105 HSE + Frais transport enseignants 450 € (e122) + frais transp. élèves 750 € (e124) + frais hébergement élèves pendant le stage 450 € (e124) + Pécules stagiaires 3000 € (e124)</p>
	<p>Stage collectif 5 jours + accompagnement innovant par intervenant extérieur (1/2 journée)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - autorisation de principe des CA de chaque établissement en début d'année - Convention entre MGI (P. Freund), Etablissement d'origine, familles - intervenant extérieur de type « accompagnement innovant » 		
<p>Public MGI habituel (à remobiliser avant examen ou nouvelle scolarisation), élèves en rupture au CFA</p> <p>Combien ? 15 jeunes (AIP) 5 jeunes (Ithaque)</p>	<p>Cours, remédiations, stages ... Parcours sur mesure</p>	<p>AIP+ ITHAQUE Coordinatrice MGI + binôme + personnel direction établissement d'origine. Au CFA, maintien des cours théoriques en compensant la partie « pratique » par un stage en entreprise sous statut scolaire</p>	<p>150 HSE + frais fonctionnement</p>	<p>150 HSE + hébergement stage 800 € (e124) + transport stage 300 € (e124) + fournitures 800 € (e122)</p>
<p>Tout élève du district d'origine étrangère avec difficulté de maîtrise de la langue française</p> <p>Combien ? 20 jeunes</p>	<p>Prise en charge par intervenant FLE</p>	<p>Prescription : Coordinatrice MGI + binôme + personnel direction établissement d'origine</p>	<p>Salaire intervenant Frais fonctionnement</p>	<p>Salaire intervenant 1 457 € (e123) + fournitures 300 € (e122)</p>

Besoins annuels

Moyens en heures professeurs : 437 HSE

Total Euros : 15 276 Euros (année complète)